

RÈGLEMENT DES COTISATIONS 2024-2025

Tous les élèves doivent acquitter un droit d'inscription.

Le droit d'inscription est une cotisation permettant d'accéder aux ateliers et de bénéficier des cours assurés par des enseignants qualifiés.

MODALITÉS :

Les cotisations sont payables à l'année ou aux trimestres.

Trimestres et dates de paiement :

	Période des cours	Dates de paiement
1^{er} trimestre	Lundi 16 septembre 2024 au 21 décembre 2024	Le jour de inscription
2^{ème} trimestre	Lundi 6 janvier 2025 au Samedi 29 mars 2025	Du Lundi 6 janvier 2025 au Vendredi 31 janvier 2025 *
3^{ème} trimestre	Lundi 31 mars 2025 au Samedi 5 juillet 2025	Du Mardi 1^{er} avril 2025 au Mercredi 30 avril 2025*

***Au terme de cette période de paiement vous serez en impayé et devrait vous acquitter de votre facture auprès du trésor public.**

Un appel de cotisation vous parviendra vous rappelant le montant dû.

DÉMISSION :

Si vous souhaitez ne pas poursuivre vos activités à l'école d'art, il est indispensable de nous prévenir par écrit ou par téléphone avant chaque trimestre engagé. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre aimable collaboration.

(dates des vacances scolaires au verso)

.../...

VACANCES SCOLAIRES 2024/2025

Pour les élèves de l'EACM

TOUSSAINT	Dernier cours : Samedi 19 octobre 2024 au soir Reprise des cours : Lundi 04 novembre 2024 au matin
NOËL	Dernier cours : Samedi 21 décembre 2024 au soir Reprise des cours : Lundi 06 janvier 2025 au matin
HIVER	Dernier cours : Samedi 15 février 2025 au soir Reprise des cours : Lundi 03 mars 2025 au matin
PRINTEMPS	Dernier cours : Samedi 12 avril 2025 au soir Reprise des cours : Lundi 28 avril 2025 au matin
ASCENSION	Dernier cours : Mercredi 28 mai 2025 au soir Reprise des cours : Lundi 02 juin 2025 au matin
ÉTÉ	Dernier cours : Samedi 5 juillet 2025 au soir

**Les cours se déroulant pendant les jours fériés
ne sont pas remplacés.**